



Point Covid du 7 mars 2022

Avec Amélie de Montchalin

La Ministre de la fonction publique se félicite que n'apparaît pas de nouveau variant après la vague Omicron... Même si on n'a pas de certitude, c'est une bonne nouvelle... Il faut quand même attendre l'automne pour voir...

Pour la ministre, c'est le résultat de la vaccination généralisée en France (54 millions de français, 95% des éligibles à la vaccination). Cependant la ministre reconnaît que le retour d'expérience fait apparaître que sont moins vacciné-es les plus précaires, les moins qualifié-es, les étudiant-es. Ca doit nous interroger sur la façon dont on met en place les services publics.

Le 14 mars, c'est la fin du passe vaccinal : cela s'applique aux visiteurs/euses et agent-es.

L'obligation vaccinale -donc le passe vaccinal- subsiste cependant pour les lieux de soins (hôpitaux, EHPAD, maisons de retraite, établissements pour personnes handicapées, et aussi : trésoreries hospitalières, cantines des hôpitaux).

L'obligation de port du masque est supprimée y compris dans les lieux de travail, à l'exception des transports publics.

Concernant la Resto collective, les règles spécifiques vont être supprimées, ainsi la distanciation.

Concernant les personnes vulnérables, en revanche, pas de changement par rapport à la situation antérieure : toutes les dispositions existantes s'appliquent.

Une FAQ mise à jour va paraître : un protocole minimal est à maintenir.

Concernant la reconnaissance en maladie professionnelle suite covid :

FPH : 7 753 agent-es ont vu leur maladie pro acceptée sur 15 000 dossiers déposés. Certains sont en cours d'examen. Mise à jour des données en mars / juin / septembre et décembre. Problème : absence de remontées concernant la FPT : la ministre a demandé à la fédération des centres de gestion d'établir un point.

Covid longs :

L'assurance maladie a mis en place une info sur les covid longs sur le site Amélie. : page sur ameli.fr, avec aussi une vidéo en partenariat avec ARS Ile de France.

Le covid long n'est pas reconnu en soi comme une affection longue durée spécifique, mais s'il a aggravé une affection existante ou en a déclenché une, la prise en charge ALD s'enclenche dans le droit commun.

Personnes vulnérables, aucun changement de mesures, et prise en compte de toutes les dispositions existantes : la circulaire de septembre 2021 reste en vigueur.

Matériel et masques : on va reconstituer les stocks mais ne plus en distribuer.

Intervention de Solidaires Fonction Publique :

On se félicite de voir la baisse tendancielle d'Omicron, qui reste malgré à un niveau tout de même assez élevé.

Toutes les précautions doivent cependant continuer à être prises.

- Fin du passe vaccinal :

Solidaires Fonction publique se félicite de cet arrêt, en revanche nous sommes opposé-es à l'obligation vaccinale, laquelle est maintenue, mais nous réitérons notre souhait de la voir levée.

Réponse de la ministre : On sait que des personnes même vaccinées, et immunodéprimées vont contracter la maladie, on maintient donc l'obligation vaccinale pour les protéger - obligation de protection des employeurs, qui relève de la vigilance.

Solidaires Fonction publique a évoqué le cas des contractuel.les en CDD de moins de 4 mois, défavorisé-es pour la prise en charge des modalités de calcul des indemnités journalières. Solidaires Fonction Publique a demandé que puisse être étudiée la possibilité de revoir leurs indemnités sur ces quatre mois. (En réponse, la ministre demande un mot écrit de Solidaires Fonction Publique pour faire un point spécifique avec la DGAFP)

Solidaires Fonction publique a réaffirmé qu'il y a urgence à redonner des moyens matériels et humains dans les services publics.

Solidaires Fonction Publique a interrogé la ministre : Quid de la situation des agent-es publics en contact avec le public, ainsi dans les établissements scolaires ? Notamment concernant le port du masque ?

La ministre a indiqué que tous les matériels de protection doivent continuer à être fournis aux agent.es publics, et la livraison des masques prévue doit être effective. On parle ici de tous les personnels en contact avec le public, qui doivent être dotés de ces matériels.

Masques : on ne retire pas les stocks, mais le niveau de consommation va baisser.

Gel hydro-alcoolique : on continue à en mettre partout.

Télétravail : retour au régime de droit commun. Le télétravail est toujours possible selon les règles définies par l'accord Télétravail dans la fonction publique. Il est donc toujours possible de demander de sa propre initiative ou à celle de l'employeur de télétravailler de 1 à 3 jours.

La réunion du 18 mars du comité de suivi (COSUI) de l'accord Télétravail dans la fonction publique permettra de faire un bilan de la situation du télétravail, de faire un bilan de sa mise en œuvre.

Une quatrième dose vaccinale est-elle d'ores et déjà envisagée? Non à ce stade, mais le sujet est discuté avec les autorités sanitaires, en France et au niveau international. Pour le moment, il n'y aura pas de 4ème dose pour la population, excepté pour quelques cas médicaux très suivis (immunodéprimé-es, ou sortie de soins médicaux intensifs). La DGAFP est en attente de la doctrine nationale émanant des autorités sanitaires sur les gestes barrières, entre ce qui est encore obligatoire et ce qui ne l'est plus.

XXXXXXXXXX